

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de
certains produits plats laminés à froid en acier,
originaires de République populaire de Chine

(Réglementation antidumping)

En application du règlement d'exécution (UE) 2016/1328 (JO L210/16), les importations de certains produits plats laminés à froid en acier, originaires de la République populaire de Chine sont soumises à un droit antidumping définitif.

La société chinoise Hebei Iron and Steel Co., Ltd, Shijiazhuang (code additionnel TARIC C103), qui bénéficie d'un taux de droit antidumping individuel de 20,5 %, a informé la Commission de son changement de nom. La nouvelle raison sociale de la société est Hesteel Co., Ltd Tangshan Branch, Tangshan.

Après avoir examiné les conséquences éventuelles de ce changement, la Commission confirme, conformément à l'avis publié au JO 2017/C196 du 20/06/17, le droit pour cette société de continuer à bénéficier du même taux de droit antidumping individuel, avec l'utilisation du même Code additionnel TARIC.